



FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

ECHIQUIER COURT TERME

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2018

■ sommaire

informations concernant les placements et la gestion	3
rapport d'activité	7
rapport du commissaire aux comptes	9
comptes annuels	13
<i>bilan</i>	14
<i>actif</i>	14
<i>passif</i>	15
<i>hors-bilan</i>	16
<i>compte de résultat</i>	17
<i>annexes</i>	18
<i>règles & méthodes comptables</i>	18
<i>évolution actif net</i>	21
<i>compléments d'information</i>	22
inventaire	32

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Commissaire aux comptes	MAZARS Exaltis - 61, rue Henri Regnault - 92075 Paris la Défense Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

Obligations et autres titres de créances libelles en euros.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont égales :

- 1) au résultat net de l'exercice augmenté des reports à nouveau et majoré ou diminué du solde des comptes de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos ;
- 2) aux plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Objectif de gestion

Echiquier Court Terme est un fonds dont l'objectif est d'obtenir une performance supérieure à l'indice EONIA capitalisé par la sélection de titres de créances principalement émis par des émetteurs privés offrant un potentiel de rendement supérieur à cet indice.

Indicateur de référence

L'OPCVM n'étant ni indiciel, ni à référence indicielle, l'EONIA capitalisé ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance. Cet indice, utilisé uniquement à titre indicatif est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente la référence du prix de l'argent au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone Euro.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées

La gestion d'ECHIQUEL COURT TERME s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres de créances libellés en euros sans contrainte d'allocation par type d'émetteurs, souverains ou privés, de pays ou de secteurs. Le gérant privilégie toutefois les émissions privées et en Euros, l'exposition à d'autres devises devant rester accessoire.

La gestion est réalisée à l'aide de stratégies variées qui combinent :

- une approche de type «top down» (étude du contexte économique de la zone Euro puis sélection de titres), fondée sur des critères macro-économiques, pour l'établissement de la stratégie d'exposition au risque de taux d'intérêt.
- une approche de type «Bottom up» (analyse des caractéristiques de chaque émetteur et de chaque émission), fondée sur des critères micro-économiques et sur l'analyse financière interne ou externe, pour déterminer l'exposition du portefeuille aux risques spécifiques (secteurs, émetteurs, titres).

La stratégie d'investissement, basée sur la gestion du risque de taux et de crédit, vise à choisir principalement des titres d'une durée de vie résiduelle de moins de 3 mois. Le fonds se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 20% maximum dans des titres dont la durée de vie résiduelle est comprise entre 3 et 6 mois.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le fonds est exposé aux titres de créance issus indifféremment d'émissions publiques (y

Sensibilité aux taux d'intérêt	0-1	
zone géographique des émetteurs	zone euro	entre 80 et 100% de l'actif net
	autres pays européens	entre 0 et 20% de l'actif net
	autres pays OCDE	jusqu'à 10% de l'actif net

compris des titres d'organismes supranationaux ou d'agences souveraines) ou privées, français ou étrangers émis en euros. Le gérant privilégie toutefois les émissions privées, en Euros, l'exposition à d'autres devises devant rester accessoire.

Le fonds sera géré dans une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 1.

Les actifs (hors dérivés)

Les actions

ECHIQUEL COURT TERME n'investira pas dans des actions.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Le gérant investira sur tout type de titres de créances, notamment des titres émis par des émetteurs réputés spéculatifs selon les agences de notation, ainsi que sur des émissions ne faisant pas l'objet d'une notation. Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, ils sont émis par des émetteurs appartenant à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier. Pour les titres faisant l'objet d'une notation et non suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier, il est précisé que, en cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée.

La durée de vie résiduelle des titres sera très majoritairement inférieure à 3 mois, le FCP ne pouvant investir dans des titres d'une durée de vie résiduelle comprise entre 3 et 6 mois que dans la limite de 20% de son actif net.

Avec un maximum d'exposition de 100 %, le fonds investit sur des titres de créances, très majoritairement libellés en euros, l'exposition à des instruments émis dans une autre devise devant rester inférieure à 10%, indépendamment de la nationalité de l'émetteur.

Investissement en titres d'autres Organismes de Placement Collectifs

Le fonds ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en titres d'autres OPCVM français et/ou européens, et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF. Le fonds peut investir dans des OPC de la société de gestion ou d'une société liée.

Les instruments dérivés

Le fonds se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés européens. Dans ce cadre, le fonds prendra des positions en vue de réduire l'exposition du portefeuille aux risques de taux et éventuellement contre le risque de change. Le fonds pourra aussi s'exposer sur des instruments financiers à terme dans le cadre de la gestion du risque de taux.

Les instruments utilisés sont :

- Futures sur taux et change,
- options sur taux et change,
- Swap de taux et de change.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du fonds.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnées par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun

pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du FCP.

Titres intégrant des dérivés

Néant.

Dépôts

Le fonds peut avoir recours à des dépôts à terme dans la limite de 20% de son actif net.

Emprunts d'espèces

Le fonds peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le Fonds peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

Opérations d'acquisition et de cession temporaires

Néant.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de crédit : Oui

il est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses dettes et au risque de dégradation de la notation d'une émission ou d'un de ces émetteurs qui pourrait entraîner la baisse de la valeur de ses titres de créance dans lesquels le fonds investit.

Risque lié à la faible liquidité de certains titres : Oui

Le fonds investit notamment en « titres spéculatifs à haut rendement / high yield ». Les volumes échangés sur ces types d'instruments étant réduits, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse.

Risque de taux : Oui

ECHIQUIER COURT TERME est exposé à hauteur de 100 % maximum de son actif en produits de taux. La valeur liquidative du fonds pourra baisser si les taux d'intérêts augmentent. La sensibilité aux taux d'intérêt du FCP peut fluctuer entre 0 et 1.

Risque de perte en capital : Oui

La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. Le porteur de part est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque de change : Oui

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Souscripteurs concernés :

Tous souscripteurs.

Profil type de l'investisseur :

Le Fonds est destiné à des personnes physiques ou morales conscientes des risques inhérents à la détention de parts d'un tel Fonds -risque lié à l'investissement en titres de créances.

ECHIQUIER COURT TERME peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 3 mois mais également de son souhait ou non de prendre des risques sur les marchés de taux et de crédit. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du fonds.

Durée de placement recommandée :

Supérieure à 3 mois.

Indications sur le régime fiscal

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession de part(s) du Fonds. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de part(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, où la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce Fonds, les plusvalues et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts du Fonds d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des parts du Fonds.

Le fonds propose une part de capitalisation, il est recommandé à chaque porteur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence du porteur, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux porteurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les porteurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les porteurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les porteurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les porteurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible sur le site de la société de gestion (www.fin-echiquier.fr). Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.fin-echiquier.fr ou peuvent être adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 PARIS. Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès de la société de gestion au 01.47.23.90.90.*
- *Date d'agrément par l'AMF : 26 février 2010.*
- *Date de création du Fonds : 16 avril 2010.*

rapport d'activité

La Banque Centrale Européenne n'a pas changé son cap en 2018, la sortie progressive du Quantitative Easing a bel et bien eu lieu en fin d'année et les taux sont restés inchangés. En revanche, la forward guidance indique une remontée des taux courts au plus tard à l'été 2019 et le marché l'attend plutôt plus tard.

Dans ce cadre, les entreprises Européennes ont continué à accéder au marché de billets de trésorerie dans des bonnes conditions, à des taux historiquement bas. Plus précisément, en moyenne, les entreprises dans lesquels votre fonds investit empruntent à court terme en terrain négatif.

Ceci explique la performance d'Echiquier Court Terme qui s'affiche à -0.19% par rapport à son indice de référence à -0.37%.

Pour information, le fonds peut être amené à investir dans les parts institutionnelles de nos fonds dès lors qu'elles existent.

Renseignements règlementaires

Votre OPCVM n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.

Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.

Votre OPCVM ne détient pas de parts d'OPCVM gérés par Financière de l'Echiquier.

Présentation de notre politique générale

Depuis 2007, Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<http://www.fin-echiquier.fr/qui-sommes-nous/notre-approche-de-lisr>

Politique d'exécution des ordres

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de

l'engagement.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapté sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

	rémunération fixe année 2018 (en K€)	rémunération variable au titre de 2018 (en K€)	Dont Rémunération variable différée (en K€)
preneurs de risques *	5 198	4 500	2 065
autres salariés	8 599	1 922	-
Total	13 797	6 422	2 065

* conformément à la politique de rémunération de la société de gestion

Réglementation SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la directive SFTR.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace et instruments financiers dérivés non listés.

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

rapport du commissaire aux comptes

FCP
ECHIQUIER COURT
TERME

Exercice clos le 31
décembre 2018

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux porteurs de parts du FCP ECHIQUIER COURT TERME,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) ECHIQUIER COURT TERME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 31 décembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**FCP
ECHIQUIER COURT
TERME**

*Exercice clos le 31
décembre 2018*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne

FCP ECHIQUIER COURT TERME

Exercice clos le 31
décembre 2018

comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

**FCP
ECHIQUEUR COURT
TERME**

*Exercice clos le 31
décembre 2018*

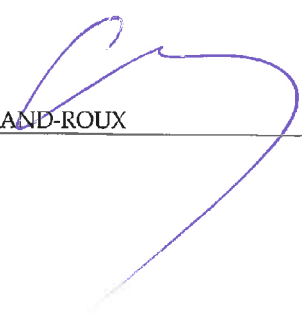
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 10 avril 2019

Le commissaire aux comptes

Mazars :

Gilles DUNAND-ROUX



comptes
annuels

BILANactif

	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	227 520 522,36	160 022 855,13
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	172 020 726,44	125 515 027,25
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	55 499 795,92	34 507 827,88
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	205 830 455,74	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	205 830 455,74	-
Comptes financiers	5 154 755,19	4 654 620,94
Liquidités	5 154 755,19	4 654 620,94
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	438 505 733,29	164 677 476,07

BILAN passif

	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	232 731 065,13	164 689 783,83
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-31 638,12	-81 440,37
• Résultat de l'exercice	-14 631,88	68 771,67
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	232 684 795,13	164 677 115,13
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	205 820 938,16	360,94
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	205 820 938,16	360,94
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	438 505 733,29	164 677 476,07

HORS-bilan

31.12.2018

29.12.2017

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	61 432,20	190 765,86
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	61 432,20	190 765,86
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-1 698,72	-535,73
• Autres charges financières	-1 399,76	-1 413,12
Total (II)	-3 098,48	-1 948,85
Résultat sur opérations financières (I - II)	58 333,72	188 817,01
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-142 691,98	-121 675,83
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-84 358,26	67 141,18
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	69 726,38	1 630,49
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-14 631,88	68 771,67

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation

d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

- Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.

- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

· Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Modalités pratiques

Les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

- Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Affectation du résultat net : Capitalisation. La société de gestion a opté pour la capitalisation. Le résultat net est intégralement capitalisé chaque année.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation. La société de gestion a opté pour la capitalisation. Les plus-values nettes réalisées sont intégralement capitalisées chaque année.


2 évolution actif net

	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	164 677 115,13	141 311 967,50
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	322 295 955,98	103 846 329,13
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-253 963 810,19	-80 458 110,84
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	2 137,43
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-205 221,83	-80 672,97
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-34 885,70	-11 676,30
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-30 397,18	4 488,52
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	4 488,52	16 164,82
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-84 358,26	67 141,18
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	232 684 795,13	164 677 115,13

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	172 020 726,44	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	55 499 795,92

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	227 520 522,36	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	5 154 755,19
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	204 523 212,65	22 997 309,71	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5 154 755,19	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		205 830 455,74
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		205 830 455,74
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		205 820 938,16
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
RACHAT à payer		205 818 412,22
Frais provisionnes		2 525,94
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART A / FR0010839282	1 143 389,087	116 480 355,98	2 493 778,493	253 963 810,19
PART I / FR0013390564	205 815,6	205 815 600,00	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0010839282		-		-
PART I / FR0013390564		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0010839282		-		-
PART I / FR0013390564		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0010839282		-		-
PART I / FR0013390564		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART C / FR0010839282	0,08
PART I / FR0013390564	-0,29
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
PART C / FR0010839282	-
PART I / FR0013390564	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.12.2018	29.12.2017
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-14 631,88	68 771,67
Total	-14 631,88	68 771,67

PART A / FR0010839282	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-13 278,57	68 771,67
Total	-13 278,57	68 771,67
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART I / FR0013390564	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 353,31	-
Total	-1 353,31	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2018	29.12.2017
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-31 638,12	-81 440,37
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-31 638,12	-81 440,37

PART A / FR0010839282	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-31 638,11	-81 440,37
Total	-31 638,11	-81 440,37
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I / FR0013390564	31.12.2018	29.12.2017
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-0,01	-
Total	-0,01	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 16 avril 2010.

Devise					
EUR	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
Actif net	232 684 795,13	164 677 115,13	141 311 967,50	280 308 136,07	213 475 655,72

PART A / FR0010839282	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
Nombre de parts en circulation	263 908,535	1 614 297,941	1 385 067,69	2 748 497,552	2 096 117,594
Valeur liquidative	101,81765	102,01159	102,02531	101,98595	101,84335
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-0,17	-0,00	0,08	0,19	0,42

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0013390564	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
Nombre de parts en circulation	205 815,6	-	-	-	-
Valeur liquidative	999,99342	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.12.2018

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Liquidites</i>						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	0,00	-205 818 412,22	EUR	-88,45
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	0,00	5 154 755,19	EUR	2,22
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	0,00	205 830 455,74	EUR	88,46
Total BANQUE OU ATTENTE				5 166 798,71		2,22
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-1 172,63	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-1 353,31	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-2 525,94		-0,00
Total Liquidites				5 164 272,77		2,22
<i>Creances negociables</i>						
Interets precomptes.						
FR0124857600	ALTAREIT ZCP 18/01/2019	PROPRE	6 000 000,00	6 000 566,86	EUR	2,58
FR0125287294	ALTRAN TECHNOLOGIES ZCP 10/01/2019	PROPRE	6 000 000,00	5 999 797,57	EUR	2,58
FR0125197246	ARCELORMITTAL SA ZCP 07/01/2019	PROPRE	2 000 000,00	2 000 023,29	EUR	0,86
FR012534617A	ARCELORMITTAL SA ZCP 07/05/2019	PROPRE	3 000 000,00	3 000 275,46	EUR	1,29
FR0125346173	ARCELORMITTAL SA ZCP 07/05/2019	PROPRE	1 000 000,00	1 000 110,22	EUR	0,43
FR0125375644	ATOS SE ZCP 11/03/2019	PROPRE	6 000 000,00	6 002 070,94	EUR	2,58
FR0125349953	AXA BANQUE ZCP 26/02/2019	PROPRE	4 000 000,00	4 002 055,07	EUR	1,72
BE6310247091	BARRY CALLEBAUT SERVICES NV ZCP 14/01/2019	PROPRE	3 000 000,00	3 000 000,00	EUR	1,29
FR0125313835	CARMILA SAS ZCP 06/03/2019	PROPRE	6 000 000,00	6 002 187,79	EUR	2,58
XS1923176652	CELLNEX TELECOM SA ZCP 14/01/2019	PROPRE	6 000 000,00	6 000 021,67	EUR	2,58
FR0125401200	CNH INDUSTRIAL FINANCE ZCP 20/02/2019	PROPRE	7 000 000,00	7 002 334,30	EUR	3,01
BE6302903370	COFINIMMO SA ZCP 01/03/2019	PROPRE	1 000 000,00	1 000 147,53	EUR	0,43
BE6304784752	COFINIMMO SA ZCP 09/05/2019	PROPRE	5 000 000,00	5 001 455,90	EUR	2,15
FR0125401283	COMPAGNIE GENERALE ZCP 21/01/2019	PROPRE	1 000 000,00	1 000 175,05	EUR	0,43
FR0125174955	COVIVIO SA ZCP 21/01/2019	PROPRE	6 000 000,00	6 000 970,14	EUR	2,58
FR0125401820	ECONOCOM GROUP SOC ZCP 27/06/2019	PROPRE	4 500 000,00	4 493 520,05	EUR	1,93

ECHIQUEUR COURT TERME

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0125312472	EDENRED ZCP 07/02/2019	PROPRE	6 000 000,00	6 001 542,65	EUR	2,58
FR0124858509	ELIS SA ZCP 01/02/2019	PROPRE	2 000 000,00	1 999 845,02	EUR	0,86
FR0125106569	ELIS SA ZCP 02/04/2019	PROPRE	1 000 000,00	999 655,28	EUR	0,43
FR0125312696	ELIS SA ZCP 14/05/2019	PROPRE	3 500 000,00	3 497 817,59	EUR	1,50
FR0125288128	ENGIE SA ZCP 18/01/2019	PROPRE	3 000 000,00	3 000 467,89	EUR	1,29
FR0125137564	ENGILE ZCP 03/01/2019	PROPRE	3 000 000,00	3 000 056,69	EUR	1,29
FR0125260648	EUROFINS SCIENTIFIC ZCP 28/01/2019	PROPRE	6 000 000,00	6 000 597,14	EUR	2,58
FR0125313348	F MARC DE LACHARRIE ZCP 26/02/2019	PROPRE	5 000 000,00	5 000 777,97	EUR	2,15
XS1919528122	FINCANTIERI SPA ZCP 04/03/2019	PROPRE	6 000 000,00	5 998 760,37	EUR	2,58
FR0125351157	FNAC DARTY SA ZCP 28/02/2019	PROPRE	6 000 000,00	5 999 226,81	EUR	2,58
DE000A2NUNA8	FRESENIUS FINANCE I ZCP 06/02/2019	PROPRE	4 000 000,00	3 999 960,00	EUR	1,72
DE000A2SD5L4	FRESENIUS MEDICAL CARE AG CO ZCP 14/03/2019	PROPRE	2 000 000,00	1 999 940,00	EUR	0,86
FR0125312233	GRANDVISION FINANCE ZCP 30/01/2019	PROPRE	3 500 000,00	3 500 606,51	EUR	1,50
FR0125105306	GRANDVISION FINANCE ZCP 11/01/2019	PROPRE	2 500 000,00	2 500 152,86	EUR	1,07
XS1913437601	IBERDROLA INTERNATI ZCP 19/02/2019	PROPRE	2 000 000,00	2 000 830,92	EUR	0,86
FR0125137457	KLEPIERRE SA GROUP ZCP 31/01/2019	PROPRE	6 000 000,00	6 001 523,88	EUR	2,58
FR0125105702	KORIAN SA ZCP 21/01/2019	PROPRE	5 000 000,00	5 000 305,64	EUR	2,15
FR0125354052	LAGARDERE SCA ZCP 05/03/2019	PROPRE	6 000 000,00	6 001 680,67	EUR	2,58
XS1881476078	LEG IMMOBILIEN AG ZCP 16/01/2019	PROPRE	6 000 000,00	6 000 450,16	EUR	2,58
FR0125314015	MERSEN NCPPRE ZCP 14/01/2019	PROPRE	6 000 000,00	5 999 826,68	EUR	2,58
FR0125399883	REXEL ZCP 21/01/2019	PROPRE	6 000 000,00	6 000 200,01	EUR	2,58
FR0125295099	SAFRAN ZCP 08/02/2019	PROPRE	6 000 000,00	6 001 267,02	EUR	2,58
FR0125157000	SAVENCIA SA ZCP 21/01/2019	PROPRE	5 000 000,00	5 000 528,04	EUR	2,15
FR0125313330	SOPRA STERIA GROUP ZCP 26/02/2019	PROPRE	6 000 000,00	6 001 493,95	EUR	2,58
FR0125313868	STEF NCPPRE ZCP 07/03/2019	PROPRE	3 000 000,00	2 999 945,83	EUR	1,29
FR0125264913	STEF ZCP 03/01/2019	PROPRE	1 000 000,00	1 000 001,94	EUR	0,43
FR0125242042	STEF ZCP 10/01/2019	PROPRE	2 000 000,00	2 000 030,00	EUR	0,86
FR0125376824	TELEPERFORMANCE ZCP 18/03/2019	PROPRE	6 000 000,00	6 002 407,83	EUR	2,58
DE000A2N3YC7	THYSSENKRUPP AG ZCP 04/03/2019	PROPRE	6 000 000,00	5 998 915,29	EUR	2,58
XS1920065890	TUI AG ZCP 14/03/2019	PROPRE	5 500 000,00	5 497 954,34	EUR	2,36

ECHIQUIER COURT TERME

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0125351579	UBISOFT ENTERTAINMENT ZCP 19/03/2019	PROPRE	5 000 000,00	5 001 604,76	EUR	2,15
XS1922261711	UNIPER SE ZCP 12/02/2019	PROPRE	3 000 000,00	2 999 877,51	EUR	1,29
FR0124985773	VEOLIA ENVIRONNEMEN ZCP 10/05/2019	PROPRE	5 000 000,00	5 004 475,21	EUR	2,15
FR0125295602	VICAT 0% 22/02/2019	PROPRE	4 000 000,00	4 000 151,67	EUR	1,72
XS1751496784	VOLKSWAGEN INTERNATIONAL ZCP 04/01/2019	PROPRE	6 000 000,00	6 000 135,05	EUR	2,58
XS1923662081	VONOVIA FINANCE BV ZCP 14/02/2019	PROPRE	6 000 000,00	6 001 797,34	EUR	2,58
Total Interets precomptes.				227 520 522,36		97,78
Total Creances negociables				227 520 522,36		97,78
Total ECHIQUIER COURT TERME				232 684 795,13		100,00